


<b>Commune rencontrée :</b>	Conteville-lès-Boulogne		
<b>Date de la rencontre :</b>	27/06/2016	<b>Lieu de la rencontre :</b>	Mairie de Conteville-lès-Boulogne
<b>Participants à la réunion :</b>	M. Taubregeas, Maire Mme. Gourdon, Prolog Ingénierie Mme. León Marin, Prolog Ingénierie		
<b>Discussions et questions relatives à l'historique des inondations :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Débordements du Wimereux :</b></li> </ul> <p>Concernant les inondations liées aux débordements du Wimereux, M. Taubregeas nous a précisé qu'à sa connaissance l'emprise inondable observée en novembre 2012 est plus étendue que celle qui a été cartographiée. Il a indiqué sur la carte cette emprise qui remonte dans la rue des communes mais n'affecte aucune habitation, il s'agit principalement de pâtures. M. Le Maire précise que les habitations situées à proximité du Wimereux (rue des Communes) ne sont pas inondées mais tous les terrains aux alentours sont noyés.</p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Débordements des affluents :</b></li> </ul> <p>M. Taubregeas nous a signalé que la commune a été touchée par l'orage du 4 janvier 2016, qui a provoqué des débordements du ruisseau du Pont Jean Marck notamment sur la place centrale du village (rue du Centre, au niveau de l'intersection avec la rue du Croquet). L'emprise inondée lors de cet épisode pluvieux a été reportée sur la carte de la commune. M. le Maire a évoqué qu'environ 70-80 cm ont été constatés sur cette place en janvier 2014, évènement pour lequel l'eau est montée jusqu'aux volets des maisons situées sur la place.</p> <p>La maison N°161 rue du Centre est particulièrement impactée par les débordements de cet affluent. Lors de la visite de terrain, M. Taubregeas nous a indiqué la présence d'un muret de protection situé en rive droite de l'affluent. Cette protection, qui retarde les débordements sur le tronçon concerné, n'est présente que sur une portion du cours d'eau : les riverains souhaiteraient que le muret soit prolongé afin de limiter les débordements sur tout le secteur compris entre l'ouvrage de franchissement et les habitations. M. le Maire nous précise qu'il n'est pas favorable à cette modification du muret car l'ouverture existante permet tout de même d'évacuer une partie des eaux qui débordent en amont et qui viendraient également inonder la place si cet exutoire était comblé.</p> <p>M. le Maire nous a signalé l'inondation d'une maison située sur la rue du Croquet. Celle-ci a eu la cave inondée lors des orages de novembre 2014 suite aux débordements du ruisseau du Pont Jean Marck.</p> <p>Ensuite, M. Taubregeas nous a parlé des débordements au niveau de la confluence entre le ruisseau Fontaine des Charmes et le ruisseau du Pont Jean Marck (environ 50 cm d'eau). Au droit de cette confluence, M. le Maire a indiqué la présence d'un ouvrage de décharge du ruisseau du Pont Marck qui a été réalisé sous les pâtures.</p> <p>M. le Maire précise que les ouvrages franchissant le ruisseau du Pont Jean Marck pour permettre l'accès aux fermes situées en amont de la place du village ne sont pas source de problème.</p>			

Les inondations les plus importantes sur la commune ont été observées en novembre 2014. Pour cet épisode pluvieux, les débordements ont été en grande partie causés par des embâcles qui se sont créés au droit des ouvrages (silo de foin, bâches et présence de barbelés).

- **Ruissellement :**

M. Taubregeas nous a indiqué des problèmes de ruissellement sur voirie sur les secteurs suivants :

- rue des Croix, qui se prolonge par la rue des Communes,
- rue du Croquet : les débordements du ruisseau de la Fontaine des Charmes provoquent un ruissellement sur cette voirie (eaux qui ruissellent vers la place centrale) ;
- Ruissellement dans les champs situés entre la rue des Fontenettes et la rue du Wimereux.

**Discussions et questions relatives aux enjeux :**

M. Taubregeas a précisé que les enjeux existants sur la commune ont été bien localisés sur la carte, et il nous a signalé également la présence d'une station d'épuration au droit de la rue des Communes.

**Discussions et questions relatives aux projets:**

M. Taubregeas nous a informés d'un projet d'un bassin de rétention sur la rue du Wimereux, et il a localisé sur la carte une zone constructible sur la commune (au droit de la rue des Fontenettes).

**Autres :**

M. Taubregeas a signalé la proximité du niveau de la nappe phréatique aux alentours de la salle multi-sports sur la rue des Communes.

**Documents transmis et à transmettre :**

M. le Maire nous a fourni le questionnaire complété.